A.R. Jules Destrée Marcinelle
Rue des Haies, 76
6001 Marcinelle
Tél: 071/36.11.73
Mail: celluledys@arjd.be

La cellule dys se trouve au local 15 dans le bâtiment ACOMAL

Mon enfant présente un ou des besoin(s) spécifique(s)

Que faire ?

Livret explicatif à l'attention des parents et de l'élève.

Quelques notions à connaître:

Source : circulaire 6831

- **Besoins spécifiques :** besoins résultant d'une particularité, d'un trouble, d'une situation permanente ou semi-permanente d'ordre psychologique, mental, physique, psycho-affectif faisant obstacle au projet d'apprentissage et requérant, au sein de l'école, un soutien supplémentaire pour permettre à l'élève de poursuivre de manière régulière et harmonieuse son parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire, fondamental ou secondaire.
- **Aménagements raisonnables :** mesures appropriées, prises en fonction des besoins dans une situation concrète, afin de permettre à une personne présentant des besoins spécifiques d'accéder, de participer et de progresser dans son parcours scolaire**, SAUF** si ces mesures imposent à l'égard de l'établissement qui doit les adopter une charge disproportionnée.
- **Représentants légaux :** les parents de l'élève mineur, toute personne investie de l'autorité parentale ou qui assume la garde en fait de l'enfant mineur.
- **Établissements scolaires :** le pouvoir organisateur ou son délégué pour l'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles Enseignement ou le chef d'établissement pour l'enseignement organisé par la FWBE.

La procédure obligatoire à suivre :

1) Faire diagnostiquer votre enfant par un professionnel (neuropsychiatre, logopède, pédopsychiatre…) de la santé qui rédigera un bilan complet.

2) Déposer ce diagnostic **et** le talon complété dans la boîte aux lettres prévue à cet effet (bâtiment administratif) et en format PDF à l'adresse mail suivante: **celluledys@arjd.be**

3) Veiller à ce que ce bilan reprenne les informations suivantes :

- Coordonnées du professionnel de la santé qui a examiné votre enfant.
- Le ou les types de troubles dont souffre votre enfant.
- La liste des aménagements souhaités.

4) Voici les difficultés reconnues par la WBE et pour lequel on peut rédiger un protocole.

Dyscalculie	Déficience visuelle
Dysorthographie	Déficience auditive
Dyslexie	Trouble des conduites
Dysgraphie	Troubles du Spectre Autistique
Dyspraxie	Haut Potentiel Intellectuel
Dysphasie	TDA/H
Troubles sensori-moteurs	Trouble du comportement
Trouble dysexécutif	Allophone
Bégaiement	

Que se passera-t-il une fois le dossier transmis ?

Chaque degré a des professeurs référents:

1ère année: Madame De Muyt

2ème année: Madame Lepage (Local 10)

3ème année: Madame Berdoyes (Local 9

4ème année: Madame Pieroux (Local 15)

5 ème et 6 ème années: Madame Zéoli

Ceux-ci, en fonction du bilan médical, vont rédiger un protocole d'aménagements raisonnables qui sera validé et signé lors d'une réunion entre un des professeurs référents, la direction, l'élève et le représentant légal.

Dans ce protocole, l'école vous soumettra les aménagements pour lesquels les professeurs peuvent s'engager.

Ces aménagements peuvent évoluer en fonction de la situation de l'élève. Ces évolutions seront décidées lors d'un conseil de classe.

Dans l'école, tous les professeurs auront accès à la liste de ces aménagements (N'oubliez pas de compléter le talon en fin de livret pour nous permettre de transmettre les informations) sous la forme d'une fiche prof rassemblant les aménagements obligatoires et suggérés.

Qu'est-ce qu'un professeur référent ?

C’est le professeur qui va :

- Avoir un rôle informatif.
- Être une personne ressource pour l’élève.
- Créer le protocole et la fiche prof de l’élève, ajustable sous réserve dans le cadre d’un conseil de classe ou d’une demande écrite par un professionnel.
- Travailler à partir d’un diagnostic rédigé par un professionnel. Celui-ci doit impérativement expliquer les aménagements suggérés afin d’aider l’élève.
- Pouvoir expliquer un ou des aménagements aux professeurs de l’élève concerné.
- Rester dans son rôle de professeur.

Ce n’est pas le professeur qui va :

- Mettre en évidence le manque d’investissement de collègues vis-à-vis de l’élève.
- Palier les manques des élèves, des parents, de l’équipe pédagogique.
- Être la personne qui récolte les plaintes.
- Diagnostiquer le trouble.
- Suggérer les aménagements.

Types d’aménagements raisonnables décidés par l’école

1. Placer l'élève à un endroit calme.
2. Aérer les documents fournis à l'élève dans la mesure du possible (pour les Atlas, les articles de presse, les schémas, ... et autres documents, cela ne sera pas toujours réalisable).
3. Accorder du temps supplémentaire à l'élève lors des évaluations.
4. Faire preuve de bienveillance et de tolérance face aux difficultés de l'élève.
5. Effectuer des relances attentionnelles.
6. Reformuler les consignes à la demande de l’élève.
7. Prévoir suffisamment de place pour noter les réponses.

Que faire pour aider votre enfant ?

- Aider votre enfant à se remettre en ordre.
- S’assurer qu’il ait bien ses cours de la journée.
- Vérifier son journal de classe quotidiennement.
- Assurer-vous qu’il ait le matériel nécessaire pour ses cours.
- Veiller à ce que votre enfant ait une bonne hygiène de vie.
- Limiter sa consommation d’écran.

Je soussigné.....(responsable de l’élève) qui s’appelle.....(NOM et prénom) de la classe.....

- Permet à l'ensemble du corps enseignant d'avoir accès au dossier médical donné
- Ne permet pas à l'ensemble du corps enseignant d'avoir accès au dossier médical donné.
- Permet qu'on écrive sur la fiche "prof" les difficultés rencontrées (pathologie(s) et caractéristiques de celle(s)-ci)
- Ne permet pas qu'on écrive sur la fiche"prof" les difficultés rencontrées. Dans ce cas, il sera repris les conseils de la RWB sans autre information. (Biffer la/ les mention(s) inutile(s))

Pour me joindre, vous pouvez utiliser mon numéro de téléphone:
Et mon adresse mail:
(à compléter)

Date : Lu et approuvé + signature :

A compléter par l'école:

Réception du dossier complet à la date du...../..../.....

Cachet de l'école